

L'Office fédéral de la protection civile communiqué

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **22 (1975)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

KUER: Eidgenössische Kommission zur Überwachung der Radioaktivität. Ihr Präsident (Professor O. Huber, Freiburg) ist zugleich Vorsitzender des Alarmausschusses. Sie überwacht die Radioaktivität der Biosphäre und verfasst jährlich einen Bericht zuhanden des Bundesrates über die Strahlenbelastung in der Schweiz (siehe zum Beispiel «Zivilschutz» Januar 1975, S. 26).

MZA: Schweizerische Meteorologische Zentralanstalt. Sie beherbergt die Überwachungszentrale (UWZ) der Alarmorganisation, welche bisher der Aerologischen Station Payerne angegliedert war. Die Beurteilung der meteorologischen Verhältnisse ist im Alarmfall für eine rasche Prognose über die Radioaktivität von grösster Wichtigkeit.

SSS/EGA: Strahlenschutzsektion des Eidgenössischen Gesundheitsamts. Sie wacht über die Einhaltung der Verordnung über den Strahlenschutz, welche auf alle Tätigkeiten anwendbar ist, die eine Gefährdung durch ionisierende Strahlen mit sich bringen; insbesondere führt sie Aufsicht über ihre Anwendungen im Bereich der Medizin und Forschung.

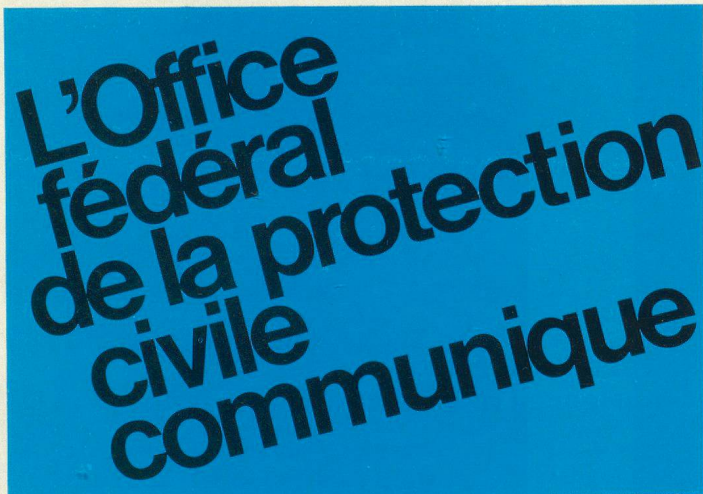
Die Alarmorganisation verfügt über folgende Mittel:

- Die Überwachungszentrale (UWZ) bei der MZA, welche rund um die Uhr besetzt ist und jederzeit Alarmmeldungen aus dem In- und Ausland entgegennehmen kann. Sie muss im Alarmfall eine erste Beurteilung der Gefährdung vornehmen und je nach Dringlichkeit der Lage den AA und die Behörden orientieren oder bei Katastrophengefahr die Bevölkerung direkt warnen und ihr geeignete Schutzmassnahmen empfehlen.
- Die Alarmzentrale (AZ). Sie ist einerseits Übermittlungszentrale – betrieben durch die Kpo Bern – für die Meldungen über das Ereignis und über Messungen der externen Verstrahlung sowie über die Mess- und Analysenergebnisse an radioaktiven Proben, welche in den Laboratorien der Alarmorganisation gewonnen werden; andererseits ist sie als Standort des AA auch Auswertezentrale für diese Messungen. Von hier aus beantragt der AA dem Bundesrat die Anordnung der geeigneten Massnahmen und der entsprechenden Weisungen an die Bevölkerung.
- Atomwarnposten (AWP). Etwa hundert Posten sind über das ganze Gebiet der Schweiz verteilt, die meisten bei Polizeiposten. Sie verfügen über ein fest installiertes Atomwarngerät, welches bei Überschreitung eines Strahlenpegels von 10 Milliröntgen pro Stunde akustischen und optischen Alarm auslöst. Die Postenmannschaft misst dann mit einem Spürgerät EMB 3, welches auch von der Armee und vom Zivilschutz verwendet wird, den Verlauf der radioaktiven Verstrahlung und meldet die Resultate regelmässig über eine Meldesammelstelle an die Alarmzentrale.
- Meldesammelstellen (MSST). Die bezeichneten Stellen haben die Aufgabe, die eintreffenden Meldungen innerhalb eines Telefonkreises zu sammeln und per Telex an die Alarmzentrale weiterzuleiten.
- Laboratorien der Organisation: Die normalen Überwachungsaufgaben auf dem Gebiet der Radioaktivität werden von Laboratorien der KUER, des EIR, des EGA und einiger Kantonschemiker (BS, GR, SG, VD, ZH, ZH-Stadt) durchgeführt. Im Alarmfall untersuchen diese Laboratorien hauptsächlich radioaktiv kontaminierte Luft-, Niederschlags-, Boden- und Lebensmittelproben.
- Probenahmestellen der Laboratorien: Die Alarmorganisation verfügt über ein Netz solcher Stellen, welche an vorbestimmten Orten Proben entnehmen können.

– Messwagen des EGA. Das EGA unterhält fünf solche Fahrzeuge, welche normalerweise von Strahlenschutzkontrolleuren benützt werden auf den Kontrolltouren bei den medizinischen und wissenschaftlichen Laboratorien, die radioaktive Stoffe handhaben. Sie sind jederzeit über eine Funkeinrichtung erreichbar.

– Organisation des AC-Schutzdienstes der Armee: Genügen die genannten zivilen Einrichtungen zur Bewältigung einer Verstrahlungslage nicht mehr, so können zusätzlich Spürequipen und Laboratorien des ACSD der Armee aufgeboden werden. Dieser Dienst verfügt ferner über eine Anzahl Spürhelikopter.

Die Alarmorganisation ist vorläufig für Einsätze im Frieden und in Spannungszeiten vorgesehen, solange die Armee nicht mobilisiert ist. Sie muss imstande sein, Unfälle mit radioaktiven Stoffen und Atomwaffen zu meistern, welche die Kräfte der direkt zuständigen Ämter übersteigen.



La CFR se présente

Organisation du Comité d'alarme de la Commission fédérale de la radioactivité (CA/CFR)

Wp – Au cours des dernières dix années, le CA de la CFR a mis sur pied une organisation d'alarme pour le cas d'une radioactivité accrue. Dès que cette dernière prend des proportions dangereuses, l'organisation d'alarme a pour tâche d'observer dans tout le pays l'extension et le développement de la radioactivité et de proposer ou de prendre les mesures nécessaires à la protection de la population. Le comité d'alarme (CA) en est l'organe directeur; il est subordonné au Département fédéral de l'intérieur et est nommé par ce dernier. Le schéma montre de quelle manière il est composé.

A l'intérieur du cercle, on reconnaît les abréviations des départements de la Confédération représentés dans le CA.

Etant donné qu'en grande partie les abréviations en langue allemande n'ont pas d'équivalents officiels en langue française, nous nous permettons d'utiliser à leur place des abréviations communément admises.

Abt. ACSD

(Div PAC): La Division protection AC étudie les problèmes de la protection contre les armes atomiques et l'arme chimique en tenant particulièrement compte des besoins de l'armée. Elle remplit une tâche d'instruction importante dans la protection civile.

ALw

(DA): La Division de l'agriculture conseille le CA dans toutes les questions qui concernent la contamination de produits agricoles, notamment du lait.

ATER

(Div S ter): Division service territorial. L'organisation territoriale est, entre autres, le lien entre les commandants de troupe, d'une part, et les autorités et organisations civiles, d'autre part. Le service de renseignements et le service d'alerte sont d'un intérêt tout particulier pour le CA.

BZS

(OFPC): Office fédéral de la protection civile. Il élabore la conception du service de protection AC dans les organismes de protection locaux. Le Secrétariat du CA lui est rattaché.

DV

(DIP): Direction du droit international public. Elle assiste le CA dans les négociations avec les pays voisins et les organisations internationales sur l'alarme et les mesures de protection en cas de radioactivité accrue dans les régions frontalières.

EIR

(IFRR): Institut fédéral de recherches en matière de réacteurs. La division du contrôle des radiations possède une grande expérience dans le domaine de la protection contre les radiations. Elle dispose d'un service de piquet auquel on peut recourir en cas d'alarme pour mesurer la contamination radioactive.

Kpo Bern

(pol. cant. Berne): En cas d'alarme, la police cantonale de Berne assure au CA la transmission des messages et des directives par réseau policier et coordonne les installations policières de transmission de toute la Suisse.

KSA/ASK

(CSA/DSIA): Commission fédérale (et division) pour la sécurité des installations atomiques, rattachée à l'Institut fédéral de recherches en matière de réacteurs. Cette commission transmet au CA toutes les informations nécessaires sur les installations nucléaires en Suisse; en cas d'accidents de réacteurs, elle collabore étroitement avec le CA.

KUER

(CFR): Commission fédérale de la radioactivité. Son président, le professeur O. Huber, Fribourg, est en même temps président du comité d'alarme. Elle surveille la radioactivité de la biosphère et rédige chaque année à l'intention du Conseil fédéral un rapport sur l'irradiation en Suisse (voir par exemple «Protection civile», janvier 1975, p. 28).

MZA

(ISM): Institut suisse de météorologie. Il abrite la centrale de surveillance de l'organisation d'alarme qui était rattachée jusqu'à présent à la Station aérologique de Payerne. En cas d'alarme, l'appréciation de la situation météorologique est d'une grande importance en vue de prévisions rapides de la radioactivité.

SSS/EGA

(SRP/SFHP): Section de la radioprotection du Service fédéral de l'hygiène publique. Elle veille à l'observation de l'ordonnance concernant la protection contre les radiations, ordonnance applicable à toutes les activités qui comportent des dangers provoqués par une irradiation ionisante; elle surveille tout particulièrement l'application des rayons ionisants dans le domaine de la médecine et de la recherche.

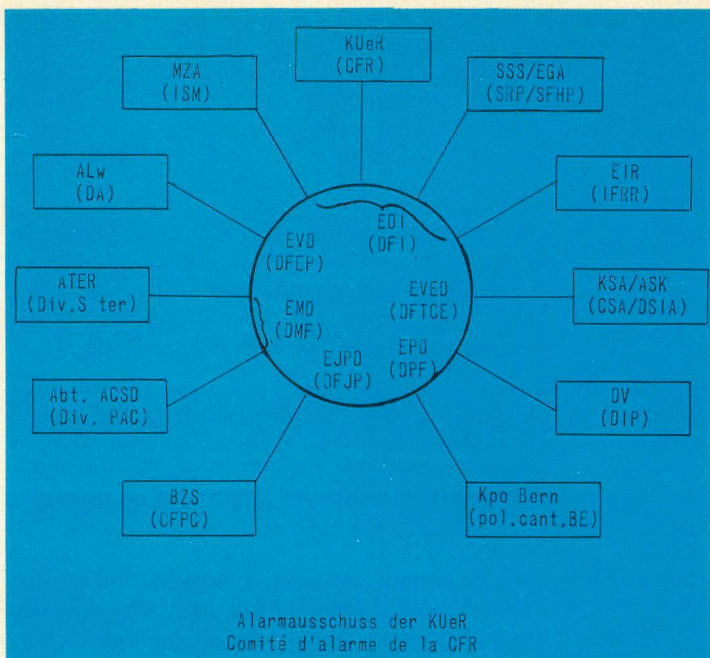
L'organisation d'alarme dispose des moyens suivants:

- La centrale de surveillance auprès de l'Institut suisse de météorologie; elle fonctionne 24 heures sur 24 et est en tout temps à même de recueillir les messages d'alarme provenant de la Suisse et de l'étranger. En cas d'alarme, elle doit procéder à une première appréciation du danger et, suivant l'urgence de la situation, informer le CA et les autorités ou avertir, lorsqu'il y a danger de catastrophe, directement la population et lui proposer des mesures de sécurité appropriées.
- La centrale d'alarme. La police cantonale de Berne exploite la centrale de transmission destinée à recevoir les informations sur l'événement nucléaire et les mesures de la contamination radioactive externe ainsi que sur les résultats des mesures et des analyses d'échantillons radioactifs, résultats obtenus dans les laboratoires de l'organisation d'alarme. En même temps, la centrale d'alarme est le lieu de travail du CA. C'est dans la centrale d'alarme que le CA évalue les mesures. Suivant le cas, il propose au Conseil fédéral d'ordonner les mesures appropriées ainsi que de donner à la population les directives correspondantes.
- Poste d'alerte atomique (PAAT). 102 postes sont répartis dans toute la Suisse, la plupart étant desservis par les postes de police. Ils sont munis d'appareils d'alerte fixes conçus de telle manière qu'ils déclenchent des signaux d'alarme acoustiques et optiques dès qu'un débit de dose de 10 mrem/h a été dépassé. Avec un appareil détecteur EMB 3, le personnel des postes mesure alors l'extension de la contamination radioactive et communique régulièrement les résultats à la centrale d'alarme par l'intermédiaire des postes collecteurs de rapports.
- Postes collecteurs de rapports. Ces postes ont pour tâche de recueillir à l'intérieur des arrondissements des téléphones les informations qui leur parviennent et de les transmettre par télex à la centrale d'alarme.
- Laboratoires de l'organisation. Ce sont les laboratoires de la CFR, de l'IFRR, de la SFHP et de quelques chimistes cantonaux (BS, GR, SG, VD, ZH, ZH-Ville) qui effectuent les travaux ordinaires de surveillance dans le domaine de la radioactivité. En cas d'alarme, ces laboratoires examinent avant tout les échantillons de l'air, des précipitations, du sol et des vivres, contaminés par la radioactivité.
- Stations de prélèvement d'échantillons des laboratoires: l'organisation d'alarme dispose d'un réseau de telles stations qui peuvent prélever des échantillons à des endroits déterminés d'avance.
- Véhicules de mesure du Service fédéral de l'hygiène publique. Ce service possède cinq véhicules de mesure qui, normalement,

sont utilisés par des contrôleurs de radioprotection lorsqu'ils effectuent leurs tournées de contrôle dans les laboratoires médicaux et scientifiques utilisant des matières radioactives. On peut atteindre ces contrôleurs en tout temps par liaison radio.

– Organisation du Service de protection AC de l'armée: lorsque les institutions civiles mentionnées ci-dessus ne suffisent plus à dominer une situation de contamination, on peut mettre sur pied en plus des équipes de détection et des laboratoires AC de l'armée. Ce service dispose en outre d'un certain nombre d'hélicoptères de détection.

Pour le moment, on a prévu de faire intervenir l'organisation d'alarme en temps de paix et de tension tant que l'armée n'est pas mobilisée. L'organisation d'alarme doit être en état de venir à bout d'accidents qui sont provoqués par des matières radioactives et des armes atomiques et qui dépassent les moyens des offices directement compétents.



Marche jubilaire

10e marche des sapeurs-pompiers suisses 1975 Lyss

Samedi 20 septembre 1975 pour les sapeurs-pompiers des communes et usines, les membres des organisations de protection civile et des corps de police.
Départ: 11.00 – 13.00 h
Frais de participation: Fr. 12.– par participant. Parcours: 23 km
Il est possible de faire la marche seul ou en groupes.

Distinctions de groupe selon règlement de marche.
Délai d'inscription: Samedi 23 août 1975. Le règlement de marche est à demander à l'adresse suivante:
Feuerwehrdistanzmarz, Hardern 11, 3250 Lyss. (Les participants de l'année passée recevront le règlement directement.)

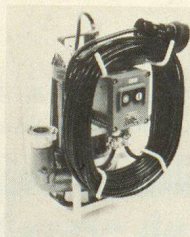
Für Zivilschutzunterkünfte finden Sie **alles unter einem Dach** bei Hostra. Liegestellen, Kajütenbetten, Lagergestelle, Konsolentische, Aktenschränke, Tische und Stühle. Besuchen Sie unsere permanente Ausstellung. Planung, Beratung, Verkauf.

Modell gesetzlich geschützt

hostra mobilier
Hochstrasser AG 8630 Rüti/ZH 055 311772

Neu!

Oelwehren Achtung!



*SEV-geprüft

SOMMER-SCHENK
bringt die erste mobile

ex-geschützte

Tauchpumpe

Typ MUP 50-160W Ex

für Katastropheneinsatz
in pat. Wirbelradausführung.

Verlangen Sie Unterlagen oder eine unverbindliche Vorführung.



SOMMER, SCHENK AG

Pumpenbau CH-5213 Villnachern

Tel. 056 / 43 13 63